

Règlement du Concours photos 2019

La Communauté de Communes Avre, Luce, Noye organise un concours photos du 1er novembre 2018 janvier au 30 août 2019.

Le thème du concours : « Mon Avre, Luce, Noye »

Article 1

Ce concours est ouvert uniquement aux amateurs. La participation est gratuite. Les photos sélectionnées seront publiées dans le Bulletin d'information de l'intercommunalité. La CCALN se réserve le droit de reproduction gratuit à des fins de communication et de documentation des photos primées.

La participation implique que les photographies déposées sont des créations originales libres de droit. Toute personne présente sur les clichés soumis aura au préalable donné son autorisation pour la diffusion de son image.

Article 2

Chaque candidat peut présenter au maximum 2 clichés.

Ne seront acceptées que les photos prises sur le territoire de la CCALN.

Les photos numériques seront fournies au format .jpg et envoyées

- par courrier : CCALN « concours photos - ne pas ouvrir » 144 rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL
- par mail à communication@avrelucenoye.fr avec la mention « concours photo » en objet, et contre accusé de réception.

La légende de la photo, les coordonnées et diverses mentions devront figurer dans le corps du mail.

Les photographies peuvent être :

- en couleur ou en noir & blanc
- retouchées ou non

chaque photo (argentique ou numérique) devra :

- être numérotée
- porter les mentions suivantes (au verso pour les tirages papier) : nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de l'auteur, lieu où le cliché a été pris
- accompagnée du dossier de participation joint rempli et signé

Article 3

Les photographies devront obligatoirement respecter les thèmes du concours. Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits.

Les organisateurs du concours se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury en cas de suppression des photos jugées irrecevables.

Article 4

Le Jury sera composé du Vice- président en charge de la communication, d'un président et de 2 autres membres.

La composition du jury est confiée à la chargée de mission communication qui tâchera de solliciter des personnes montrant un intérêt pour la photographie et/ou l'expression artistique. Le jury est souverain dans ses décisions.

3 clichés seront primés.

Les lauréats seront invités à une remise des prix.

Article 5

La date limite des envois par la poste est fixée au 30 août 2019.

Toute photo reçue ou déposée après cette date ne sera pas intégrée au concours.

Article 6

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement et tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Article 7

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours à tout moment sans formalité.

CCALN- 144 rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL- Tél : 03.22.09.75.32

www.avrelucenoye.fr

FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS PHOTOS 2019

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Courriel :

Déclare participer au concours photo organisé par la Communauté de Communes Avre, Luce Noye (CCALN), avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

A

Le

Signature :

Pour plus d'informations contacter Léna VIARTEIX au 03.22.09.03.15
Courriel : communication@avrelucenoye.fr ou sur le site www.avrelucenoye.fr

Les clichés sont à expédier à cette adresse :

CCALN

144 rue du Cardinal Mercier

80110 MOREUIL